

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 3039

présenté par

M. Le Fur, M. Bazin, Mme Bonnivard, M. Kamardine, M. Hetzel, Mme Bazin-Malgras,
M. Gosselin, M. Viry et Mme Corneloup

ARTICLE 3

A l'alinéa 13 substituer aux mots :

« spécifiques et obligatoires liés à la transition agroécologique et climatique, à l'agriculture biologique et à l'ensemble des modes de production visant »

les mots :

« propres aux modes de production tendant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La phrase ajoutée à l'alinéa 13 revêt un caractère particulièrement coercitif dans le spectre des enseignements dispensés en matière agricole.

S'il est important d'inclure les enjeux environnementaux et climatiques dans les programmes d'enseignement, la spécificité et la rigueur avec lesquels ils seront déclinés risque d'orienter les formations dans un sens précis, sans représenter certains besoins et la diversité des modèles agricoles.